



Mai 2018

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA CORNICHE DE GOAS TREIZ

DOSSIER D'ETUDE D'IMPACT
PIECES PA14 & PA15-1

TOME 2

Résumé non technique de l'opération



www.lannion-tregor.com



Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
Lannuon-Treer Kumuniezh

L'objectif de l'opération portée par la commune de Trébeurden est de réaménager la corniche de Goas Treiz pour en faire une véritable porte d'entrée de ville au nord de Trébeurden tout en garantissant une meilleure intégration des aménagements à leur environnement que celle constatée actuellement et une résorption du stationnement irrégulier dans cet espace remarquable.

L'opération est déclinée en 5 axes.

► *Améliorer la sécurité des usagers, en particulier les plus vulnérables*

La première préoccupation de la commune est de pouvoir assurer la sécurité des usagers les plus vulnérables : les piétons et les vélos. Les vitesses de circulation inadaptées sur la route départementale de la corniche, ou RD788, constituent la première cause d'insécurité. L'apaisement de la circulation, notamment par la maîtrise de la vitesse, constitue le principal levier d'action.

► **Aménager les aires de stationnement et améliorer l'accueil sur le site**

Actuellement, l'utilisation des aires de stationnement disponibles n'est pas optimisée, certaines étant surutilisées, comme sur l'île Toëno, d'autres étant sous-utilisées, comme le parking principal de Goas Treiz. La pratique du stationnement irrégulier est la norme les jours d'affluence, à la fois le long de la route départementale, où elle pose de graves problèmes de sécurité, et sur les rues annexes où les remontées de files conduisent à des conflits d'usage avec les riverains. Par ailleurs, le stationnement actuellement toléré sur la dune du Toëno constitue une dégradation majeure des milieux naturels et des paysages. La commune souhaite mettre en œuvre un schéma clair des aires de stationnement, empêcher le stationnement irrégulier et supprimer les parkings préjudiciables à l'environnement.

► **Créer des voies dédiées aux modes doux : piétons et vélos**

Même si Goas Treiz et Toëno sont sur des itinéraires pédestres et vélos référencés, les circulations douces n'y sont ni organisées, ni sécurisées. Si l'apaisement des vitesses de circulation est le principal levier, la mise en place d'aménagements spécifiques doit permettre un meilleur accueil des randonneurs, promeneurs et cyclistes : voies dédiées, éloignement des itinéraires spécifiques des voies motorisées, mobilier adapté, signalisation efficace, etc.

► **Redéfinir les accès à la plage**

Les pratiques et usages locaux ont conduit à multiplier les sentes et voies d'accès aux plages de Goas Treiz et du Toëno sur les cordons dunaires. Outre le fait qu'elles rendent peu lisibles les cheminements doux, elles participent à une dégradation importante d'habitats biologiques fragiles et pourtant protégés. La rationalisation des accès à la plage doit permettre une meilleure connexion avec les itinéraires de balade et limiter la multiplication des sentes sur les dunes de Goas Treiz et du Toëno.

► **Construire un projet environnemental et paysager à la hauteur des enjeux présents**

Les sites de Goas Treiz, du Toëno et du Quellen sont reconnus au niveau national et européen pour la très grande qualité de leurs paysages et la rareté de leurs milieux naturels. Malgré des statuts de protection, les sources de dégradation restent multiples. Outre la suppression de l'aire de stationnement sur le tombolo du Toëno et la rationalisation des accès aux plages, d'autres aménagements devront permettre de diminuer les pratiques préjudiciables : aire destinée aux sports nautiques en dehors des espaces sensibles, limitation de la signalisation actuellement pléthorique, intégration des aménagements par le choix de végétaux, de matériaux, et de mobiliers adaptés. Par ailleurs, la protection, la restauration et la reconstitution de dunes, de prés salés et de zones humides seront mises en œuvre.

Le présent dossier d'étude d'impact a pour but de présenter le site dans son environnement physique, biologique, paysager, patrimonial et humain. Il s'agit d'expliquer et de motiver les motifs qui ont conduit à définir une nouvelle organisation des lieux et des usages. Cette étude contient également l'analyse fine des incidences notables du projet durant sa réalisation puis dans sa phase de fonctionnement. Enfin, si le projet se réalise, il est prévu des mesures visant à réduire les impacts ainsi qu'un accompagnement actif pour garantir l'atteinte des objectifs environnementaux affichés.

► *Des caractéristiques physiques propres au littoral trébeurdin*

Toutes les composantes du milieu physiques ont été étudiées et les principaux éléments de cadrage à retenir détaillés.

La corniche de Goas Treiz, située sur la frange littorale, se caractérise par un climat océanique tempéré.

Le contexte géologique du périmètre étudié est tout à fait singulier. Appartenant à la bien nommée « Côte de Granit Rose », il a la particularité de mettre en contact les trois générations de granits qui la compose : le granit à la teinte gris-rosée à violacée d'Agathon, le granit à la teinte gris-bleutée de l'île Grande et le granit rouge des Traouïeros. Au nord du site, une couche de loess, roche sédimentaire limoneuse d'origine éolienne constituant un sol riche mais fragile, recouvre l'horizon granitique.

Selon son état de fracturation ou d'altération, le socle géologique granitique peut contenir une nappe d'eau souterraine à laquelle se superpose une nappe phréatique localisée dans l'horizon superficiel, donnant naissance à de nombreuses sources.

Le contexte topographique et géomorphologique de la zone se caractérise par une altitude faible ne dépassant pas les 10 m, cote à laquelle le cordon dunaire culmine. A Goas Treiz, ce cordon dunaire barre le vallon alluvial du Quellen, l'isolant de la mer. Cette vaste cuvette humide dans laquelle coule le ru du Quellen, seul cours d'eau recensé sur le périmètre, est alimentée par de nombreuses sources. En arrière de ce marais apparaît la falaise morte dite de Kerariou, culminant à environ 50 m d'altitude, dominant la corniche. Au nord de la zone, le cordon dunaire relit le continent à l'île Toëno, dont le point culminant au cœur de l'île se situe à 20 m d'altitude. Il abrite sur son flan nord le marais maritime de l'anse du Toëno.

► *Des enjeux biologiques majeurs*

Intégralement situé en espace remarquable des communes littorales, le périmètre étudié est reconnu pour la qualité de préservation et la rareté des habitats biologiques qu'il abrite : dunes de Goas Treiz, du Quellen et du Toëno, prés salés de l'anse du Toëno, falaises du Toëno, Toull Treiz et Lan Kerellec, zones humides du marais du Quellen. A ce titre, ce secteur appartient au site Natura2000 « Côte de Granit Rose-Sept Iles », zonage assurant une protection européenne des milieux et des espèces.

A partir de 1983, le département des Côtes d'Armor a entamé une démarche de protection foncière des zones les plus singulières en faisant l'acquisition des zones humides du marais du Quellen au titre des « espaces naturels sensibles » départementaux. Aujourd'hui, en association avec le conservatoire du littoral, il a étendu sa politique de protection foncière aux habitats littoraux sous statuts privés en les inscrivant dans une zone de préemption spécifique.

Le relevé des habitats biologiques du site confirme la grande qualité des milieux rencontrés. Au total, 6 habitats biologiques sont considérés « d'intérêt communautaire », milieux pour lesquels l'Etat français a une obligation de préservation, et 2 espèces végétales protégées sont identifiées : le Chou marin et le Panicaut maritime.

Parmi les espèces animales recensées, certaines sont également sensibles, voire protégées, notamment deux espèces d'oiseaux (le Bruant jaune et la Cisticole des joncs), une espèce de reptile (le Léopard vert) et deux espèces de chauvesouris (la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl).

► *Un paysage exceptionnel*

En 1994, les « îles et îlots de du littoral entre Trébeurden et l'île Grande » ont été inscrits en « site classé », reconnaissance nationale du caractère exceptionnel de cette côte.

L'étude paysagère menée sur le périmètre, ayant pour objectif d'analyser et de comprendre l'organisation du paysage définissant l'identité du site, a privilégié une approche essentiellement descriptive et objective, parfois sensorielle et subjective, au travers de la lecture de 2 itinéraires de découverte : un par la route de la Corniche, l'autre par les chemins menant au Toëno. Cette approche, bien que restrictive, a permis de capter l'esprit et l'identité des lieux.

La mer, omniprésente, que ce soit par sa présence physique à marée haute ou au travers des éléments qui la rappelle à l'observateur, constitue évidemment le cœur de l'identité du site. Les falaises, dunes, îlots, estran sableux à marais basse, marais, prés salés et coteaux boisés forment des entités fortes et singulières, constitutives de cette identité et de l'esprit du lieu lui donnant son caractère sauvage et naturel.

Dans ce décor, la présence de l'homme n'est jamais totalement effacée. Si la ligne d'horizon est marquée par un habitat lointain qui sait se rendre discret, la route départementale 788 constitue un véritable « trait de désunion », s'imposant par son gabarit, sa rectitude, son mobilier et sa sonorité. Pour autant, les points de vue depuis la route sont exceptionnels et parfois répertoriés au plan local d'urbanisme.

Si la corniche de Goas Treiz s'affiche à tous du fait de son exposition le long de la RD788, c'est au contraire une ambiance d'intimité qui se dégage à l'approche de l'île Toëno. Ses 3 plages sont particulièrement discrètes, même si les jours d'affluence estivaux celle située au bout du petit chemin carrossable, défoncé par endroit, est prise d'assaut et que les accotements, la dune et le parking de l'île sont alors transformés en une vaste aire de stationnement.

► **Un patrimoine historique discret**

Parfois moins connu et plus discret que le patrimoine naturel, le site regorge également d'un des patrimoines historiques des plus denses de la commune : murets de pierres sèches littoraux, corps de ferme du Toëno, quai des granitiers, anciennes carrières de granit, menhir du Toëno, quille de la goélette échouée de l'Alcide, gravures sur pierre, puits du hameau de Toull Treiz. Aucun de ses éléments ne bénéficie d'un statut de monument historique mais certains sont répertoriés au plan local d'urbanisme de Trébeurden.

► **Des règles d'urbanisme visant la préservation d'un cadre singulier**

Le droit du sol applicable sur le périmètre vise à préserver sur le long terme le patrimoine naturel et les paysages exceptionnels du site.

L'ensemble de la zone s'inscrit dans les « espaces remarquables » définis par la loi « littoral » de 1986. Ce classement est directement repris dans le plan local d'urbanisme de Trébeurden sous le zonage spécifique « NL » ou « espace naturel littoral ». Ce dernier prévoit également au travers de ses emplacements réservés la mise en œuvre d'un projet de gestion des stationnements et de développement des voies de circulation douces en site propre pour les piétons et les vélos.

En complément, le schéma de cohérence territoriale du Trégor précise dans ses orientations la volonté locale de préserver les paysages, les milieux naturels, la biodiversité et les coupures d'urbanisation sur le littoral, tout en améliorant les conditions d'accueil des visiteurs, le développement des loisirs de nature comme la randonnée et la diversification de l'offre de déplacement alternatif à la voiture, notamment par la création d'une voie verte littorale.

UNE FREQUENTATION NON MAITRISEE METTANT EN PERIL LES EQUILIBRES DU SITE

► **Une fréquentation due à des activités humaines multiples**

Le site de Goas Treiz / Toëno est le seul de la commune, voire de la région, à cumuler de nombreuses pratiques de loisirs : activités de plage, pêche à pied, sports nautiques, randonnée, navigation de plaisance. La fréquentation des plages de Goas Treiz et du Toëno est directement liée aux conditions climatiques. Il est rare que 2 « publics » se retrouvent en même temps sur site :

- les amateurs de voile viennent lors des coups de vent et à marée haute ;
- les pêcheurs à pied privilégient la marée basse lors des forts coefficients ;
- les baigneurs sont présents par beau temps et vent calme
- les plaisanciers viennent à la mi-marée montante et repartent à la mi-marée descendante.

Aux activités de loisirs se rajoutent des activités professionnelles importantes pour la vie économique communale. Les parcs ostréicoles sont exploités par 6 entreprises dont une a implanté son magasin au Toëno, 2 lieux d'hébergement sont dénombrés, un chantier naval est installé au nord du Toëno et le « Centre d'Activité Plongée » constitue un centre de formation professionnel reconnu au niveau national pour les métiers de scaphandrier, de travailleur hyperbare et de l'enseignement de la plongée subaquatique.

► **Des vitesses de circulation excessives**

Le réseau routier s'organise autour de la route de la corniche, ou RD788. Cette voie départementale relie Trébeurden aux autres villes de la Côte de Granit Rose. Durant la saison touristique, elle constitue un itinéraire pittoresque très emprunté pour découvrir cette partie du littoral breton. Le réseau secondaire est constitué de rues et chemins carrossables étroits.

D'après les relevés effectués par le conseil départemental des Côtes d'Armor, se sont près de 4 000 véhicules par jour qui transitent par Goas Treiz. Si la grande majorité des usagers respectent la limitation de vitesse, il reste une centaine d'automobilistes qui, par jours, dépasse les 90 km/h. Ces vitesses excessives sont particulièrement inadaptées à la présence de cheminements piétons non sécurisés situés de part et d'autre de la route départementale, à l'existence de traversées piétonnes parfois non signalées et à l'absence d'équipements spécifiques aux cyclistes pourtant nombreux.

► **Le stationnement irrégulier**

Le stationnement sur Goas Treiz et le Toëno s'organise autour de 5 aires dont aucune n'a fait l'objet d'autorisation malgré les obligations induites par le périmètre du site classé. Elles sont localisées sur l'île Toëno, sur le tombolo de Toëno, au niveau du hameau de Toull Treiz, le long du chemin de Crec'h Hellen à Goas Treiz et à l'entrée du marais du Quellen.

Lors des pics d'affluence, et malgré une sous-utilisation de l'aire principale de Goas Treiz, le stationnement irrégulier sur les bas-côtés des voiries, bien qu'interdit par la signalisation horizontale et verticale, devient la norme. Outre le fait que cette pratique soit une cause majeure de dégradation des paysages et des habitats biologiques, notamment sur le tombolo et l'anse du Toëno, elle constitue une réelle source d'insécurité routière le long de la RD788. Elle est également à l'origine de conflits d'usage avec les riverains, des remontées de files se constituant le long des axes secondaires.

Finalement, l'étude précise du stationnement a permis d'établir 3 conclusions :

- le pic de fréquentation sur site est de 220 véhicules ;
- la capacité du site à saturation est de 290 véhicules, estimée à partir des conditions réelles d'utilisation des sites de stationnement observés (*i.e.* aire principale de Goas Treiz vide) ;
- la capacité d'accueil des aires de stationnement « tolérées » mais non autorisées est estimée entre 280 et 335 véhicules.

Les exigences de stationnement sont donc fortes mais non optimisées.

DES RISQUES IDENTIFIES A MAITRISER

Outre les problèmes de sécurité routière posés par la configuration des lieux, la multiplicité des activités pouvant générer des conflits d'usages et la forte fréquentation du site conduisant à certaines incivilités, le périmètre est concerné par 2 facteurs de risques à considérer : la submersion marine et la pollution des sols.

Le risque de submersion marine concerne le marais du Quellen et l'anse du Toëno. Dans les conditions extrêmes, la route départementale et le chemin du Toëno peuvent être submergés, la mer y laissant un dépôt sableux. Le département assure une surveillance de la RD788 à marée haute lors des grands coefficients de marée. L'enjeu humain est limité.

Comme les autres plages du littoral costarmoricain, les sites de Goas Treiz et du Toëno ont subi les grandes marées noires du Torrey Canyon (1967), de l'Amoco Cadiz (1978) et du Tanio (1980). Sur le secteur d'étude, 4 sites de gestion des déchets pétroliers sont répertoriés. Il s'agit pour l'essentiel de fosses bâchées pour le stockage temporaire des déchets pétroliers de l'Amoco Cadiz. La remise en état était assurée par la « direction départementale de l'équipement des Côtes du Nord ». Néanmoins, le site localisé sur l'espace vert au nord de l'aire de stationnement principal de Goas Treiz renferme des déchets pétroliers datant de la marée noire du Torrey Canyon, présence confirmée à 3,6 m de profondeur lors de sondages.

Par ailleurs, une part des matériaux bitumineux de la RD788 et, de manière localisée, certains matériaux du remblai constituant l'aire de stationnement principale de Goas Treiz, sont contaminés par la présence de polluants de type « HAP », ou hydrocarbure aromatique polycyclique. Ces déchets sont considérés comme « déchets non dangereux » par la réglementation en vigueur, classement nécessitant des précautions spécifiques en cas de déblaiement.

► **Un projet étudié en concertation et inscrit au plan local d'urbanisme**

Les premières réflexions ont été menées à partir de 2009 par l'opérateur Natura2000 local en partenariat étroit avec la commune. C'est à sa demande que le paysagiste conseil de l'Etat rend un avis concluant sur la nécessité « de loger les aménagements de préservation du milieu dans un projet d'aménagement global du site » au travers d'une « concertation avec tous les acteurs ».

Après plusieurs études complémentaires menées par Odile Guérin, chargée de conférence à l'Ecole Pratique des Hautes études et actuelle maire-adjointe à l'environnement, la municipalité affiche lors de son investiture sa volonté de réaménager l'entrée nord de la commune par Goas Treiz et inscrit ce projet dans son plan local d'urbanisme, adopté en mars 2017.

Elle engage en décembre 2016 une mission de maîtrise d'œuvre et constitue à l'occasion un comité de pilotage afin d'associer à la réflexion la sous-préfecture de Lannion, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations d'usagers. Ce comité de pilotage aura eu la charge d'étudier les propositions d'aménagement, de définir au travers des experts présents des propositions d'aménagement alternatives et, le cas échéant, d'arbitrer les propositions formulées. La participation active des services espaces et patrimoine naturels du département, propriétaire et gestionnaire de l'espace naturel sensible du marais du Quellen, et de l'agglomération de Lannion, opérateur Natura2000 local, doit être ici soulignée. Cette coopération s'est faite au travers de la description des habitats et espèces présent, la recherche d'aménagements adaptés et la proposition de mesures de gestion particulières.

Le débat public a ensuite été mené autour de 3 scénarios avant d'engager un travail d'affinage de l'avant-projet pour y intégrer les avis des différents services, riverains et usagers.

► **La modification du tracé de la RD788**

La modification du tracé de la RD788 et la réduction des vitesses autorisées sont au cœur de l'opération. Le nouveau tracé substituera 170 m de ligne droite par un itinéraire courbe de 210 m construit entre le hameau de Toull Treiz et le chemin de Crec'h Hellen. Ce nouveau tracé, entièrement réalisé sur l'actuelle aire de stationnement inutilisée, comprendra un giratoire de taille réduite pour le raccordement du chemin de Crec'h Hellen et la desserte des aires de stationnement.

► **Un nouveau schéma des aires de stationnement**

Le démontage de la section de RD788 abandonnée permettra une optimisation des aires de stationnement. L'aire principale de Goas Treiz et l'aire de stationnement de Toull Treiz seront fusionnées et leur capacité réduite. Par ailleurs, les 2 aires de stationnement situées à l'entrée du marais du Quellen et sur le tombolo du Toëno seront supprimées. En substitution, le stationnement affecté à la visite du marais du Quellen sera reporté sur le tronçon de voie communale abandonnée du chemin de Crec'h Hellen et une aire de stationnement sera créée à l'entrée du chemin du Toëno, en arrière du littoral. L'aire de l'île Toëno sera réduite et son usage strictement restreint aux plaisanciers du mouillage du quai des granitiers et aux personnes à mobilité réduite.

Pour lutter contre la pratique du stationnement irrégulier, un système anti-stationnement sera déployé le long des routes : potelet anti-stationnement bas implantés régulièrement, merlon terre-pierre.

► **La réorganisation des cheminements doux autour d'une voie verte**

La réduction de la largeur de la RD788 depuis le virage du Toëno jusqu'à l'entrée de Trébeurden de 6,0 à 5,5 m s'accompagnera de la création de 750 m de voie verte mixte, ouverte aux piétons et aux cyclistes et accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle sera réalisée en grande partie à partir d'un sable stabilisé de couleur ocre, à l'exception de la section traversant le marais du Quellen, réalisé en platelage bois au-dessus du niveau naturel, permettant un retour à l'état naturel sans incidences résiduelles.

L'organisation des cheminements doux sera complétée par la matérialisation de sentes piétonnes canalisant les accès aux plages par la mise en œuvre de clôtures discrètes assimilées à l'aménagement des sites naturels ouverts au public : ganivelles bois en châtaignier brut, clôtures basses à simple fil. Un escalier en bois sera créé depuis la descente du centre-ville.

► **La protection, la restauration et la reconstitution des milieux naturels**

Les clôtures discrètes de ganivelles ou à simple fil bas permettront la mise en défens de près de 1 ha de dunes à Goas Treiz et au Toëno. Ces actions en faveur des milieux dunaires seront achevées par la restauration de dunes au travers de la gestion de la végétation arbustive et par la reconstitution de milieux à caractère dunaire en recréant des conditions stationnaires favorables, notamment au travers de la mise en œuvre d'un substrat adapté de sable marin. Les travaux de mise en valeur des habitats biologiques comprendront également la reconstitution de prés salés au Toëno et de zones humides au Quellen par retrait de remblais anciens.

► **Des aménagements paysagers favorables à l'établissement de la biodiversité locale**

Les aménagements paysagers se veulent également être un support pour la biodiversité locale. Les aires de stationnement et les voiries s'accompagneront de la création, de la restauration ou de la mise en valeur de talus bocagers plantés d'arbres et d'arbustes, de talus de pierres sèches, de modelés végétalisés (prairies et fourrés arbustifs), de noues et d'une mare. Opportunément mis en scène dans le prolongement des nouveaux aménagements pour une meilleure intégration dans le site classé, ils seront complétés par la réutilisation et la mise en scène des blocs et rochers modelés par l'érosion marine ou de formes arrondies déjà présents dans le périmètre de l'opération.

► **La fin de l'éclairage public généralisé**

La suppression de l'éclairage public généralisé au profit d'un éclairage directionnel de 3 des 5 traversées piétonnes contribuera à redonner au site un caractère naturel en s'adaptant au besoin de la faune présente localement, notamment les chauves-souris.

► **Un mobilier propre aux sites naturels**

La disposition de mobiliers en bois et d'une signalétique de police et d'information à même d'assurer une utilisation adéquate et respectueuse du site classé et des milieux naturels protégés sera mise en œuvre.

DES IMPACTS A MAITRISER LORS DE LA PHASE DE TRAVAUX

► **Les impacts sur le milieu physique**

Les travaux ne sont pas de nature à impacter la climatologie ou la géologie du site. Par ailleurs, la topographie locale n'est pas modifiée de manière significative. Les impacts résiduels concernent essentiellement la ressource en eau, notamment superficielle, en lien avec les risques de pollution accidentelle décrits à la fin de ce paragraphe.

► **Les impacts sur le milieu biologique**

Ce sont les habitats biologiques d'intérêt communautaire qui concentrent les enjeux biologiques sur le périmètre d'étude : dunes de Goas Treiz, du Quellen et du Toëno, prés salés de l'anse du Toëno, zone humide et ru du Quellen. Les conditions stationnaires y permettent le développement de communautés végétales en déclin au niveau européen et leurs surfaces sont strictement protégées.

Les travaux d'aménagement (défrichage, terrassements, installations de chantier, etc.) induisant une circulation d'engins de chantier à proximité immédiate de ces milieux d'exception présentent un risque de dégradation des habitats biologiques et de destruction des espèces végétales protégées en cas de débordement des emprises du chantier.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositifs de protection et de gestion de la fréquentation sont opérés directement sur les habitats sensibles : ganivelles, clôtures basses à simple fil, platelage sur le revers de dune du Quellen et escalier bois d'accès à la plage de Goas Treiz. Il s'agit d'opérations qui, si elles sont réalisées dans les règles de l'art, ont un impact négligeable sur la flore et les habitats et un impact nul sur la faune.

La création d'une aire de stationnement sur une ancienne parcelle agricole en friche contribue à un dérangement des espèces animales présentes. S'agissant d'espèces mobiles, le risque de destruction est limité et concerne essentiellement la période de reproduction durant laquelle le risque de destruction des œufs et des juvéniles est élevé.

► **Les impacts sur le paysage et le patrimoine**

La présence des engins de chantier, les dépôts de matériaux et la production de déchets de chantier vont modifier la perception paysagère du site dont l'aspect sera momentanément altéré. Par ailleurs, quelques éléments du patrimoine à

proximité immédiate des zones d'intervention pourraient être accidentellement dégradés : le muret de pierres sèches littoral du Toëno, dont les travaux visent la reconstitution, le menhir du Toëno, situé dans les prés salés, le puits de Toull Treiz, longeant la future voie verte.

► **Les impacts sur le contexte socio-économique et les déplacements**

Durant la période des travaux, les usages et pratiques sur le secteur vont être perturbés. Cela concerne aussi bien les activités de loisirs et l'accueil du public que les activités économiques.

Les accès aux plages et à l'estran pour les ostréiculteurs, les activités nautiques, la pêche à pied et la promenade pourront être rendu difficiles. Les lieux d'accueil du public peuvent être perturbés : hébergement, vente d'huîtres, accueil au centre de formation.

A l'instar des usages et pratiques du site, les déplacements, l'accessibilité et les transports en commun peuvent être perturbés durant la période de travaux.

► **Des risques et nuisances inhérents au chantier**

La mise en œuvre des opérations implique :

- un risque humain pour les entreprises de travaux et les populations ayant un usage du périmètre de l'opération ;
- un risque de pollution accidentelle du fait de la présence d'engins de chantier, notamment de la ressource en eau superficielle ;
- des nuisances diverses, principalement sonores ;
- la production de déchets de chantier de natures diverses.

DES INCIDENCES LARGEMENT POSITIVES A LONG TERME

► **La protection, la restauration et la reconstitution des habitats biologiques**

Les incidences notables de l'opération sur le milieu biologique sont multiples, voulues et bénéfiques. Elle concerne, d'une part, la protection et la restauration des habitats biologiques d'intérêt communautaire existants et dégradés et, d'autre part, la reconstitution et la création de milieux naturels en lieu et place de surfaces fortement artificialisées :

- * protection de dunes par l'organisation des sentes piétonnes ;
- * restauration de dunes par broyage de fourrés et suppression du stationnement irrégulier ;
- * reconstitution de milieux à caractère dunaire par la mise en œuvre de conditions favorables au développement de la végétation dunaire, de prés salés par le retrait d'une couche sableuse d'apport et de zones humides par le retrait d'un remblai ancien.

Par ailleurs, la suppression de l'éclairage public généralisé constitue une plus-value importante pour le marais et les dunes du Quellen et de Goas Treiz, fréquentés par 2 espèces de chauves-souris.

► **Une amélioration significative des paysages**

L'opération d'aménagement contribue à un renforcement de l'identité paysagère de la corniche et à une meilleure intégration des ouvrages dans l'environnement naturel et marin du site classé. Cela comprend notamment les actions de préservation, restauration et reconstitution d'habitats biologiques singuliers que sont les dunes, les prés salés et les zones humides et le choix d'aménagements paysagers à caractère « rural et naturel », à la fois dans leurs caractéristiques (talus bocagers, talus de pierres sèches, mares, fourrés arbustifs, prairies) et le choix d'essences végétales indigènes.

La réduction et la rationalisation de la signalisation sera également positive pour l'ambiance générale qui se dégage du site. Combinée à la réduction de la largeur des voies et le recul des aires de stationnement du trait de côte, l'ensemble renforcera l'identité et le caractère des lieux.

► **Un bouleversement des usages et des pratiques**

Les incidences notables du projet d'aménagement sur les activités et usages du site sont essentiellement celles liées aux déplacements, à l'accessibilité et aux transports : organisation des accès aux plages, restriction des accès des véhicules motorisés aux sites de sports nautiques et au lieu de vente, réduction des vitesses de circulation.

En contrepartie, l'opération permet de maîtriser le stationnement irrégulier et d'améliorer très significativement les conditions de circulations piétonnes et cyclistes actuellement en conflit avec les circulations routières.

► **Un schéma des aires de stationnement pour lutter contre le stationnement irrégulier**

De nombreux problèmes sont posés en espace remarquable par le stationnement anarchique et irrégulier, très destructeur sur des milieux fragiles. La nouvelle organisation des aires de stationnement permettra de résorber ce phénomène. Le choix de l'emplacement des aires de stationnement à l'intérieur du périmètre de l'opération a été guidé par la volonté :

- * de disposer d'une aire de stationnement dédiée pour chaque site touristique pour ne pas engendrer un nouveau risque de stationnement irrégulier ;
- * d'exclure le stationnement sur les habitats biologiques d'intérêt communautaire et le domaine public maritime ;
- * de reculer le stationnement par rapport au trait de côte ;
- * de ne pas consommer de surfaces agricoles pour la création des aires de stationnement nécessaires ;
- * de réutiliser autant que de possible les sites fortement artificialisés comme support des aires de stationnement ;
- * de regrouper les aires de stationnement ;
- * d'utiliser, en dernier lieu, les friches d'intérêt biologique mineur.

La capacité totale d'accueil des aires de stationnement, portée à 212 places, a été dimensionnée au regard des résultats de l'étude menée sur le site durant l'été 2017 et se situe largement en deçà de la capacité actuelle des aires existantes tolérées (280 à 335 places) tout en s'approchant du pic de fréquentation observé (220 places).

DES MESURES POUR ACCOMPAGNER LE PROJET

Le travail préalable d'investigation a été mené sous forme d'un diagnostic global recherchant l'exhaustivité, résumé plus haut, et d'un suivi de réunions avec les partenaires du projet. Les experts ainsi mobilisés ont contribué à établir l'état initial du site, à définir l'implantation et le dimensionnement des ouvrages et à préciser les modes d'intervention. A toutes les étapes, la séquence « éviter, réduire et compenser » a été mise en œuvre.

► **Les mesures d'évitement**

Selon la définition nationale, « une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait ».

✓ Eviter les secteurs de forte biodiversité

Durant le chantier, la stratégie de l'évitement se traduit concrètement par l'identification et la matérialisation physique des secteurs de forte biodiversité qui seront exclues des zones d'intervention, qu'il s'agisse de la circulation des engins de chantier ou du stockage de matériaux et de matériels.

✓ Eviter la dégradation du petit patrimoine

Au-delà du patrimoine naturel, le patrimoine historique sera identifié et évité : menhir du Toëno, puits de Toull Treiz.

✓ Eviter les horizons pollués

Les déchets pétroliers en place dans le remblai de l'aire de stationnement principale de Goas Treiz ne seront pas remobilisés et le profil de la nouvelle voie adaptée. Ainsi, ces déchets resteront confinés sur place.

► **Les mesures de réduction**

Selon la définition nationale, « une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent être complètement évité ». Dans le cas de l'opération d'aménagement de la corniche de Goas Treiz, ces mesures sont multiples et concernent particulièrement la phase de travaux.

✓ Organiser un chantier limitant les risques résiduels pour la biodiversité

Au-delà du balisage des secteurs de forte biodiversité, les personnels admis sur le chantier seront sensibilisés à la reconnaissance des milieux et espèces végétales les plus sensibles.

Par ailleurs, les opérations de coupe de végétation dans les fourrés arbustifs, milieu relativement banal mais non négligeable pour la reproduction de certaines espèces animales, devront se faire à une période appropriée, évitant notamment la période de nidification des oiseaux.

La réalisation des ouvrages de protection et de préservation des habitats biologiques d'intérêt communautaires (ganivelles, clôture de délimitation des sentes, platelage et escalier bois) sera supervisée par les services espaces et patrimoine naturels du département et de l'agglomération de Lannion, respectivement gestionnaire du site du marais du Quellen et opérateur Natura2000 local. Les circulations des engins utiles à la mise en œuvre de ces ouvrages devront être de taille adaptée (brouette, brouette à chenille, mini pelle) et seront strictement limitées à la zone d'implantation de l'ouvrage en cours de réalisation et à l'emprise des futures sentes d'accès.

✓ Accompagner la fréquentation du site pendant le chantier

Afin de limiter les conflits entre la fréquentation du site et la réalisation des travaux, la période de chantier exclura la période estivale et touristique de très forte affluence. Par ailleurs, des mesures de maintien des continuités routières, piétonnes et cyclistes et des solutions de stationnement provisoires seront mises en œuvre durant tout le chantier. L'ensemble sera complété par un isolement des zones de chantier situées hors circulation.

✓ Réduire les risques et nuisances pendant le chantier

L'organisation du chantier devra permettre de limiter les pollutions accidentelles, notamment liées à la présence d'engins de chantier. Les entreprises de travaux, dans leur mémoire technique, seront tenues d'apporter toutes les garanties leur permettant d'assurer la sécurité du chantier, la gestion des déchets et le contrôle des engins.

De manière particulière, le stockage des matériaux de type « déchets non dangereux » devra être réalisé en « installation de stockage de déchets non dangereux » (ISDND), encore connue sous l'ancienne appellation « décharge classe 2 ».

✓ Des aménagements paysagers intégrés à l'environnement

Les effets majeurs de l'opération concernent la mise en valeur des milieux dits naturels : dunes, prés salés et zones humides. Ces milieux naturels, qui constituent la trame paysagère principale sur le périmètre de l'opération, sont au cœur de l'opération et contribuent à une amélioration significative de l'ambiance paysagère.

Les aménagements paysagers accompagnant la réorganisation du réseau viaire et des aires de stationnement devront également y contribuer. La mise en œuvre de larges surfaces végétalisées, qu'il s'agisse des talus, noues, cunettes, mares ou modelés, participera à améliorer l'ambiance paysagère générale du site.

► **Les mesures compensatoires**

Selon la définition nationale, « une mesure compensatoire a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits ».

Dans le cas de l'opération d'aménagement de la corniche de Goas Treiz, les mesures d'évitement et de réduction envisagées assurent le respect des enjeux de biodiversité et de paysage identifiés sur le site. Si aucune mesure compensatoire à proprement dite ne semble requise, l'opération comprend de nombreux aménagements qui contribuent à un bilan largement positif de l'opération d'aménagement sur de nombreuses thématiques :

- * protection, restauration et reconstitution d'habitats biologiques sensibles (dunes, prés salés, marais) ;
- * suppression de l'éclairage public généralisé ;
- * intégration paysagère des ouvrages indispensables à l'accueil du public ;
- * amélioration des conditions de sécurité des usagers ;
- * résorption du stationnement irrégulier sans accroissement des capacités effectives de stationnement.

